



Autoroute Castres - Toulouse

Un projet non prioritaire pour la commission mobilité 21

Depuis le 12 juin dernier, le rapport de la commission mobilité 21 sur le SNIT est finalisé et a été remis le 15 juin au ministre des transports comme annoncé par le président Duron¹. Sur le projet d'autoroute concédée Castres- Toulouse les conclusions de la commission sont sans équivoque : Une autoroute entre Castres et Toulouse n'est pas une priorité.

Pour le collectif RN126 « La conclusion de la commission n'est pas une surprise, car la véritable priorité aujourd'hui, c'est d'utiliser les deniers publics avec raison, en améliorant le réseau routier existant pour le rendre plus performant, en développant des services de transport en commun adaptés au bénéfice du plus grand nombre. »

Castres - Toulouse, n'échappe pas à la règle et l'erreur pour le territoire serait bien de dépenser l'argent public, à pertes et pour quelques-uns, dans une nouvelle infrastructure surdimensionnée.

Et faire croire encore, comme les députés Valax, Folliot, le conseiller régional Raynaud ou d'autres, que l'autoroute pourrait devenir prioritaire par un arbitrage du président de la république, qu'elle ne coûtera presque rien, ou que le sud Tarn sans autoroute ce serait une catastrophe, c'est irresponsable, faire preuve d'incompétence sur le dossier, et considérer que le travail d'une commission de parlementaires et d'experts ne sert à rien.

Il est grand temps désormais de réfléchir aux meilleures options d'amélioration de la RN126, de compléter l'offre de transports en commun en particulier du Tarn sud vers Toulouse, et que les collectivités (conseils généraux et conseil régional) fassent inscrire au PDMI les fonds publics nécessaires pour engager ces améliorations au plus vite.

Il faut tourner la page de l'autoroute et vite, la conclusion de la commission mobilité 21 est éclairante, ne perdons plus de temps à tergiverser sur l'avenir de ce projet.

¹ Audition du 05 juin du président de la commission mobilité 21 par la commission du développement durable et de l'aménagement du territoire de l'assemblée.